

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
ANNULE ET REMPLACE**

Toulouse, le 23 décembre 2025

Dermatose nodulaire contagieuse en Haute-Garonne – soutien à la profession agricole et accélération de la vaccination.

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a tenu ce jour deux réunions de travail avec les représentants de la profession agricole, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC).

Une première réunion s'est tenue à 14h30 avec la chambre d'agriculture, les syndicats et associations agricoles, la mutualité sociale agricole, les établissements bancaires et les services de l'État mobilisés dans le département, afin de présenter les mesures de soutien économique et d'échanger avec l'ensemble des acteurs sur leurs modalités de mise en œuvre.

À cette occasion, ont été présentés, d'une part, **les leviers d'action mobilisables par les acteurs partenaires du monde agricole**, notamment :

- les possibilités de report de charges et d'échéances ;
- les mesures de facilitation d'accès au crédit et d'avances ;
- les mesures d'accompagnement social et personnalisé, pour le traitement des situations individuelles.

D'autre part, le préfet a présenté **le fonds d'urgence**, d'un montant de 4 000 000 € pour la région Occitanie, dont 608 000€ pour le département de la Haute-Garonne. Les échanges ont porté sur les critères d'éligibilité, les modalités de constitution des dossiers ainsi que le calendrier, avec un dépôt des demandes à opérer avant le 31 janvier 2026. Ces échanges, qui se sont tenus dans un climat constructif, ont permis d'arrêter les contours du dispositif, au plus près des besoins et des attentes des éleveurs.

A l'occasion d'une seconde réunion à 16h30, le préfet a reçu une délégation des "Ultras de l'A64", dans le prolongement d'une première audience accordée dix jours plus tôt, qui a permis d'apporter des éléments de réponse aux questions précédemment évoquées.

Lors de cet échange, le préfet a souligné les avancées significatives enregistrées dans la lutte contre la DNC, en particulier la **mobilisation inédite ayant permis une accélération notable de la campagne de vaccination** en Haute-Garonne et plus largement à l'échelle régionale (au 23 décembre, 100% de bovins vaccinés dans les Pyrénées-Orientales ; 84% dans l'Aude et 66% en Ariège). Dans le département, 30 % des bovins sont d'ores et déjà vaccinés, grâce à la mobilisation exceptionnelle des vétérinaires libéraux, soutenus par le renfort d'élèves et du personnel de l'école nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT), de retraités et de sapeurs-pompiers. La dynamique vaccinale va se poursuivre au cours des prochains jours et permettra d'atteindre l'immunité collective dès le début de l'année 2026.

Le préfet a par ailleurs confirmé l'annonce faite ce jour par le Gouvernement de mandater le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) pour expertiser les propositions formulées par la cellule de dialogue scientifique. Cette

cellule, réunie pour la seconde fois hier en préfecture et qui rassemble des représentants de la profession agricole et des experts scientifiques, a identifié plusieurs pistes de travail sur la base desquelles l'expertise du CIRAD sera engagée pour établir une analyse de risque en vue de faire évoluer le protocole sanitaire en vigueur et ainsi limiter le dépeuplement des foyers contaminés, dès lors que la couverture vaccinale du territoire concerné est assurée.

Les échanges ont également permis d'aborder plusieurs sujets structurants pour le monde agricole, notamment :

- le fonds d'urgence dédié aux agriculteurs les plus en difficultés de trésorerie, en particulier les céréaliers et les viticulteurs, annoncé par le président de la République lors de sa visite à Toulouse le 12 novembre dernier et dont la création est portée par le projet de loi de finances pour 2026 ;
- les enjeux relatifs à la gestion de l'eau et aux zones vulnérables au sens de la directive Nitrates ;
- les évolutions à envisager pour l'assurance récolte pour mieux couvrir les risques encourus par les exploitants agricoles.

Le préfet a enfin indiqué qu'il restait attentif aux propositions de terrain susceptibles d'être formulées par les représentants de la profession agricole. Il a notamment invité ces derniers à lui adresser, en lien avec la chambre d'agriculture, des propositions concrètes permettant d'alimenter les discussions en cours sur la prochaine programmation de la politique agricole commune (PAC).

L'État demeure pleinement mobilisé, aux côtés de la profession agricole, pour accompagner les exploitations touchées par la DNC, soutenir les éleveurs dans la durée et poursuivre le dialogue engagé.

CONTACTS PRESSE

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS
Tél : 05 34 21 36 17 | 06 75 50 10 65

Romaric ZURCZAK
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [X](#) et [Facebook](#)